



# **MACSF *prévoyance***

## ***RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE***

---

Madame, Monsieur, Cher(e) Sociétaire,

Conformément à l'article 18 de nos Statuts, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion de votre Conseil d'Administration sur les opérations réalisées par MACSF *prévoyance* au cours de l'exercice 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux de l'exercice 2021 ainsi que l'annexe qui en fait partie intégrante.

## **EXPOSÉ SUCCINCT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2021**

### **Compte de Résultat**

#### **a) Compte technique de MACSF *prévoyance***

Les **primes nettes de réassurance** s'élèvent à 16 millions d'euros en 2021 contre 15 millions d'euros en 2020.

Le **chiffre d'affaires** brut de réassurance est de 41,8 millions d'euros en 2021 contre 41,4 millions d'euros en 2020, en croissance de 1,07 %.

Les **produits de placements** nets de charges totalisent 5,4 millions d'euros en 2021 contre 2,9 millions d'euros en 2020.

Le taux de rendement des actifs est de 1,58 % en 2021, contre 1,03 % en 2020. L'amélioration s'explique par des reprises de provision pour dépréciation du fait de la remontée des marchés action, alors que les taux de rendement obligataires sont restés pénalisés par l'environnement de taux bas.

Les produits des placements transférés au résultat non technique sont de 3,1 million d'euros contre 1,6 millions d'euros en 2020.

Les **charges de sinistres** brutes de réassurance sont en 2021 de 14,7 millions d'euros avec une prise en charge par les réassureurs de 6,7 millions d'euros, soit une charge nette de 8 millions d'euros. En 2020, la charge brute de sinistres était de 9,9 millions d'euros, la prise en charge par les réassureurs de 4,1 millions d'euros, soit une charge nette de 5,8 millions d'euros.

Les **charges des provisions d'assurance vie** et autres provisions techniques représentent un produit brut de 8,4 millions d'euros et net de 8,5 millions d'euros sur 2021. En 2020 la variation des provisions brutes était un produit de 10,3 millions d'euros, et, nette de réassurance, de 10,2 millions d'euros.

La **participation aux résultats** au bénéfice des assurés a été dotée cette année pour 7,6 millions d'euros contre 8,7 millions d'euros en 2020. De plus, la mutuelle a reçu des réassureurs une participation aux résultats de 11 millions d'euros cet exercice contre 14 millions l'année précédente.

Les **frais d'acquisition et d'administration** hors commissions reçues des réassureurs sont de 9 millions d'euros contre 9,3 millions d'euros en 2020. Les commissions reçues des réassureurs s'élèvent à 6 millions d'euros en 2021, elles étaient de 5,9 millions d'euros en 2020.

Le solde des cessions et rétrocessions a représenté une charge nette de 1,5 millions d'euros contre 2,3 millions d'euros en 2020.

Le **résultat technique de l'assurance** fait ressortir un bénéfice de 19,2 millions d'euros contre 22,6 millions d'euros pour 2020.

#### **b) Compte non technique de MACSF *prévoyance***

Ce compte comprend notamment la part de produits financiers de 3 millions d'euros rémunérant les fonds propres, ainsi que le montant de l'impôt sur les Sociétés, établi pour MACSF *prévoyance* au taux de droit commun de 26,50% auquel est appliqué la contribution sociale sur l'IS de 3.30%, soit un taux effectif de 27,37% pour un montant de 5 millions d'euros.

Le **résultat net de l'exercice** s'élève à 14 956 706 euros en 2021, contre 14 436 880 euros en 2020.

Notre Assemblée Générale aura à se prononcer sur l'affectation de cette somme à différents postes de fonds propres de la société.

---

## **Bilan**

À l'actif, les **placements** s'élèvent à 343 millions d'euros en 2021, contre 299,6 millions d'euros en 2020.

En ajoutant les créances, les comptes de régularisation actif et les autres postes débiteurs, le **total de l'actif** est de 370,1 millions d'euros ; il s'élevait à 337,9 millions d'euros en 2020.

Au passif, le montant des **fonds propres** s'élève à 193,9 millions d'euros contre 178,9 millions d'euros en 2020. Il comprend le résultat de l'exercice en attente d'affectation pour 15 millions d'euros en 2021.

Les **provisions techniques brutes** s'élèvent à 135 millions d'euros, en baisse par rapport à 2020 (145,7 millions d'euros).

Les dettes pour dépôts reçus des réassureurs s'élèvent à 1 million d'euros.

Le poste **autres dettes** s'élève à 39,7 millions d'euros contre 12 millions au 31 décembre 2020.

## **Evènement significatif de la période**

Depuis janvier 2020, l'épidémie du coronavirus "covid-2019" s'est propagée dans le monde entier. L'année 2021 s'est poursuivie dans un contexte de crise sanitaire, avec une situation qui s'est améliorée grâce à l'identification de vaccins et aux importantes campagnes de vaccination.

Dans ce contexte, MACSF surveille toujours ses expositions face à l'épidémie, notamment l'impact de la crise sanitaire sur l'environnement économique et financier, sur ses risques gérés notamment vis-à-vis de ses sociétaires professionnels de santé qui restent en première ligne.

Face à l'épidémie de Coronavirus et en lien avec les décisions des pouvoirs publics, la MACSF continue à prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir la continuité des services aux sociétaires dans les meilleures conditions possibles, tout en minimisant les risques pour ses collaborateurs.

Le groupe MACSF veille particulièrement à ce que les collaborateurs disposent des moyens techniques et matériels nécessaires au télétravail. Conformément aux recommandations gouvernementales, le télétravail a perduré de manière importante dans l'organisation tout au long de l'année 2021.

Depuis le début de l'épidémie de coronavirus, la MACSF est pleinement mobilisée aux côtés de professionnels de santé pour les accompagner et les soutenir. Toutes les dispositions ont en effet été prises par le groupe, afin que la continuité des services aux sociétaires soit assurée dans les meilleures conditions possibles, en particulier ceux liés aux indemnités journalières consécutives à un arrêt de travail.

\*\*\*

## **ACTUALITÉ TECHNIQUE 2021**

<b><i>Évolution du portefeuille Assurances de personnes</i></b>	<b>2021</b>	<b>Variation 2021 / 2020</b>
- Plans de Prévoyance	94 562	+ 3,16 %
- Groupe Décès	80 187	+ 5,69 %
- Santé	130 576	+ 8,24%
- GAV	73 224	+ 2,93 %
- Autres	1 187	- 5,19 %
<b>TOTAL</b>	<b>379 736</b>	<b>5,32 %</b>

Au 31.12.2021, le nombre de contrats en cours s'élève à 379 736, soit une progression de + 5,32 % par rapport à 2020.

<b>Évolution des affaires nouvelles et du solde de production en Assurances de Personnes</b>	<b>Affaires nouvelles</b>	<b>Solde de production</b>
- Plans de Prévoyance	11 427	2 878
- Groupe Décès	14 592	4 496
- Santé	20 494	9 830
- GAV	6 010	2 064
<b>TOTAL</b>	<b>52 523</b>	<b>19 268</b>

Au 31.12.2021, le nombre d'affaires nouvelles s'élève à 52 523 contre 45 681 en 2020, soit + 15 %

L'évolution des portefeuilles se présente ainsi :

- Le produit GAV continue sur sa progression depuis plusieurs années. La production annuelle dépasse les 6 000 adhésions.
- L'Assurance Emprunteur maintient sa hausse et affiche une production de plus de 11 000 adhésions pour un encours à fin 2021 de 80 000 contrats. Le produit Santé reste attractif dans un environnement concurrentiel. Le portefeuille progresse de plus de 8%.
- Les plans de Prévoyance dépasse les 94 000 contrats. Malgré le contexte particulier, le produit a confirmé sa robustesse tout au long de l'exercice.

Au 31.12.2021, la charge des prestations a évolué de la façon suivante (en milliers d'euros) :

	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>Variation 2021 / 2020</b>
- Décès	13 324	8 487	+57 %
- Incapacité (arrêt de travail + perte de profession + autres)	74 941	98 304	- 24 %
- Invalidité	9 104	8 791	+ 4 %
- Santé (*)	77 871	65 456	+ 19 %
- GAV	5 547	4 183	+ 33 %

L'évolution de la sinistralité portée par MACSF assurances a été la suivante :

- Les paiements de sinistres non-vie des plans de prévoyance diminuent de 24 % dont 20 % sur les contrats emprunteurs.
- La sinistralité GAV augmente notablement (+ 33 %).
- La sinistralité Santé augmente de +19 % suite au contexte sanitaire.
- La sinistralité en décès (sur les plans de prévoyance, les décès emprunteurs) se dégrade notablement (57 %).

### **Les évolutions des produits et les tarifs Santé/Prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Les évolutions contractuelles des produits Santé :

- Prise en charge du nouveau « Forfait patient urgence »

Un « forfait patient urgences » a remplacé le ticket modérateur en cas de passage non programmé dans une structure des urgences d'un établissement de santé. Au titre de la législation du contrat responsable, cette somme forfaitaire est prise en charge par le contrat santé.

- Amélioration de la prise en charge des fauteuils roulants,

Le pourcentage du tarif de base de remboursement du RO a été augmenté pour le poste « fauteuil roulant » des formules Responsable/Confort, Santé Plus Responsable/Optimum et Prémium afin d'être identique au poste « matériel médical ».

- Elargissement des contraceptions remboursées,

La prise en charge au titre du contrat de la contraception non remboursée par le RO est élargie : il est désormais prévu un forfait annuel « contraception » sans distinction de contraceptifs.

- 
- Simplification des modifications en cours de contrat
    - o Possibilité de supprimer un ayant-droit du contrat à tout moment pour le contrat individuel (cohérence par rapport à la RIA).
    - o Un changement de formule ou d'options peut désormais s'effectuer 2 mois avant l'échéance annuelle du 1<sup>er</sup> janvier.
  - Adaptation de la notice valant conditions générales au format dématérialisé de la carte Tiers-payant
  - Protection des données personnelles dans le cadre de la lutte contre la fraude

Les finalités principales pour lesquelles le responsable de traitement utilise les données communiquées par l'assuré sont : la gestion de la relation commerciale, la souscription quel que soit le canal de distribution (face à face, téléphone, internet...), l'évaluation et la gestion du risque, la connaissance Client, la gestion et l'exécution du contrat, le recouvrement et la gestion du contentieux, la prospection et l'animation commerciale, l'élaboration de statistiques, la lutte contre la fraude à l'assurance. A ce titre, l'Adhérent/Assuré est informé que le dispositif de lutte anti-fraude peut conduire à l'inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.

- Lutte contre la fraude en cas de sinistre

Toute fausse déclaration sur la date, la nature, les causes, les circonstances et les conséquences de l'évènement à l'origine de la demande de règlement (ou du sinistre) entraîne la déchéance de tout droit à garantie. Il en est de même en cas de faux documents, faux renseignements ou de l'absence de production de pièces.

- Amélioration de la garantie Assistance du contrat santé et du contrat GAV

En cas d'hospitalisation, d'immobilisation ou de chirurgie ambulatoire, les détenteurs d'une garantie assistance au sein d'un contrat Santé et/ou GAV bénéficieront désormais de 40 h d'aide-ménagère à domicile ou d'auxiliaire de vie au lieu de 15 h et les détenteurs d'une garantie assistance au sein d'un contrat GAV bénéficieront de 30 h de garde d'enfants et de garde de personnes dépendantes au lieu de 20 h.

#### Les évolutions tarifaires Santé :

Les tarifs des formules « Santé Responsable/ Confort » et « Santé Plus Responsable/ Optimum » sont revalorisés de + 1,5 %. Les tarifs des autres formules restent inchangés. Par ailleurs, l'évolution automatique liée à l'âge s'appliquera comme habituellement. La cotisation de la garantie Assistance est inchangée.

#### Les évolutions contractuelles des produits Prévoyance :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les évolutions contractuelles pour les produits prévoyance sont notamment :

- Modification de l'indemnisation pendant les 90 premiers jours d'incapacité temporaire de travail
  - o Après application des franchises contractuelles, le montant versé jusqu'au 3<sup>ème</sup> mois d'Incapacité temporaire totale de travail est égal à 50 % du montant de la garantie correspondant à la convention retenue.
  - o En cas d'accident, le montant versé les trois premiers jours est égal à 100 % du montant de la garantie correspondant à la convention retenue.
  - o Le montant versé après le 3<sup>ème</sup> mois d'Incapacité temporaire totale de travail est inchangé.
- Evolution de la franchise applicable en cas d'hospitalisation pour les indemnités mensuelles de revenu, les frais professionnels, les indemnités journalières (A, B et C) et les indemnités mensuelles (options A, B et C)
  - o A compter du 4<sup>ème</sup> jour d'incapacité temporaire totale de travail, si la durée de l'arrêt de travail est inférieure ou égale à 21 jours. La franchise est de 3 jours.
  - o A compter du 8<sup>ème</sup> jour d'incapacité temporaire totale de travail, si la durée de l'arrêt de travail est supérieure à 21 jours. La franchise est de 7 jours.
- Ajout d'une définition de « La maladie » au lexique

LA MALADIE : Toute altération de l'état de santé constatée par une autorité médicale reconnue. On entend par autorité médicale reconnue, un professionnel de santé habilité à délivrer un certificat d'arrêt de travail.

- 
- Evolutions spécifiques au plan de prévoyance P18
    - o Ajout d'une définition des « remplacements » : le montant des indemnités et revenus perçus au titre des remplacements légalement autorisés effectués tant en libéral qu'à l'hôpital.
    - o Les gardes au-delà du 3<sup>ème</sup> mois de grossesse sont prises en charges en cas d'incapacité temporaire totale de travail pour les praticiens hospitaliers, les internes et les docteurs juniors.
  - Protection des données personnelles dans le cadre de la lutte contre la fraude

Les finalités principales pour lesquelles le responsable de traitement utilise les données communiquées par l'assuré sont : la gestion de la relation commerciale, la souscription quel que soit le canal de distribution (face à face, téléphone, internet...), l'évaluation et la gestion du risque, la connaissance Client, la gestion et l'exécution du contrat, le recouvrement et la gestion du contentieux, la prospection et l'animation commerciale, l'élaboration de statistiques, la lutte contre la fraude à l'assurance. A ce titre, l'Adhérent/Assuré est informé que le dispositif de lutte anti-fraude peut conduire à l'inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.

- Lutte contre la fraude en cas de sinistre

Toute fausse déclaration sur la date, la nature, les causes, les circonstances et les conséquences du sinistre, entraîne la déchéance de tout droit à garantie. Il en est de même en cas de faux documents, faux renseignements, de l'absence de production de pièces, ou du refus injustifié d'assister aux opérations d'expertise.

#### Les évolutions tarifaires Prévoyance :

Pour 2022, les garanties des contrats en cours et les prestations en cours de service ne sont pas revalorisées. Le tarif de la garantie Décès et la cotisation de la garantie Assistance restent inchangés.

Par ailleurs, il n'y a pas d'augmentations tarifaires, hors évolution automatique liée à l'âge et ce, pour l'ensemble des plans de prévoyance Classiques (P02, P03, P04, P05, P10) et des plans de prévoyance Globaux (P12, P14A, P14 (B, C, D), P14P, P15, P16, P17 (A, B, C, D, E, H, R), P18).

\*\*\*

### **PARTICIPATION DES ASSURÉS AUX BÉNÉFICES**

La participation des assurés aux résultats correspond à l'attribution d'un montant calculé conformément aux conditions générales des contrats.

Ce montant qui ne doit pas être inférieur à un seuil défini aux articles A.132-10 et suivants du Code des assurances correspond, pour l'essentiel, à la somme de 90 % des bénéfices techniques et de 85 % du produit net des placements des catégories concernées.

En 2021, la charge de participation aux résultats supportée par MACSF prévoyance s'élève à 7,6 millions d'euros.

Les montants inscrits à cette provision sont affectés aux contrats au cours des huit années suivant celle au titre de laquelle ils ont été portés en provision.

En 2021, dans le contexte de crise sanitaire Covid-19 impactant notre sociétariat, il a été distribué de manière exceptionnelle 11,3 millions d'euros contre 2,7 millions d'euros en 2020.

En fin d'exercice, le montant de la provision pour participation aux bénéfices s'élève à 18,7 millions d'euros contre 22,4 millions d'euros en 2020.

\*\*\*

### **ENVIRONNEMENT FINANCIER**

En 2021, la croissance mondiale a fortement rebondi avec le soutien des plans de relance des Etats, des politiques monétaires et des vaccins et devrait encore se maintenir en 2022 bien qu'en baisse. Les dernières données du FMI de janvier 2022 font état de 5,9 % de croissance mondiale en 2021 puis 4,40 % en 2022, après un recul de 3,1 % en 2020. Mais les incertitudes sont nombreuses :

- . Incertitude bien évidemment liée à la gestion de cette épidémie qui perdure malgré les vaccins.

. Incertitude sur l'inflation, qui a surpris le monde économique et financier sur la deuxième partie de l'année 2021, en atteignant dans beaucoup de pays développés des niveaux largement supérieurs au taux moyen de 2 % voulu par les banques centrales.

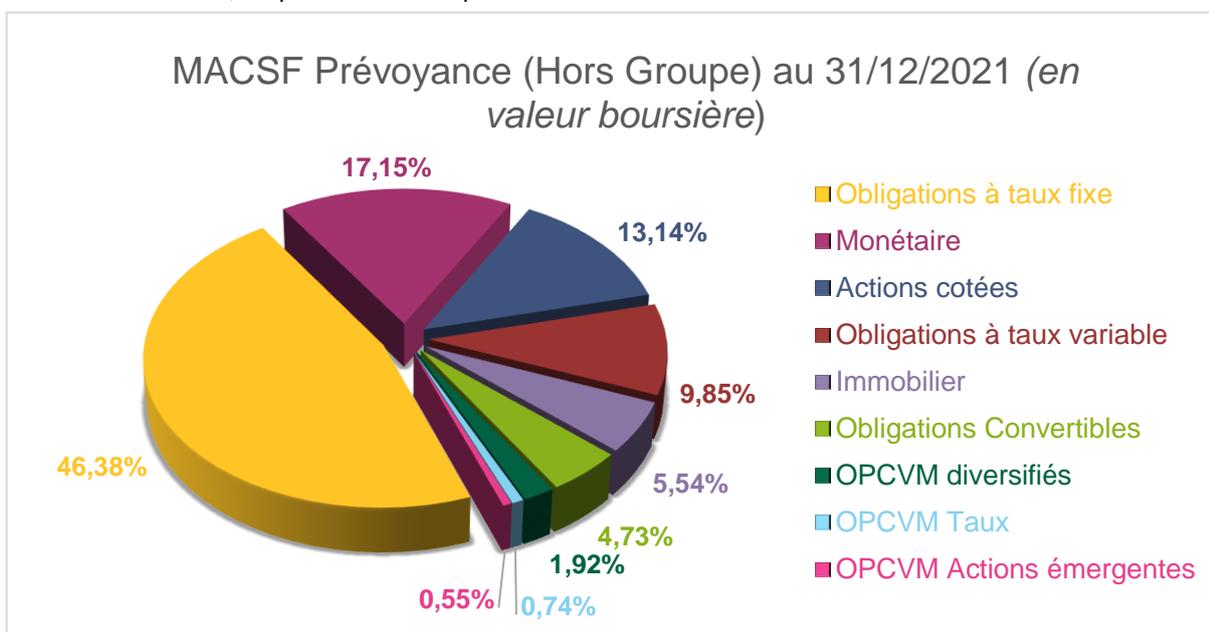
. Incertitude aussi quant à la stratégie des banques centrales face à cette hausse des prix avec des Etats de plus en plus endettés. D'abord jugée temporaire par les banques centrales notamment à cause de l'envolée des prix des matières premières, cette inflation les a poussées, en fin d'année, à opter pour des politiques monétaires plus restrictives.

. Incertitude au niveau géopolitique.

. Incertitude toujours sur la résistance des pays émergents dans un environnement de durcissement des conditions monétaires au niveau mondial.

Le redémarrage de l'économie bloquée en 2020 par les confinements a provoqué une hausse des bénéfices des entreprises et les marchés financiers se sont envolés. En 2021, le Dow Jones gagne 18,73 %, le Nasdaq 21,39 % et le CAC40 28,85 %. Les taux souverains remontent nettement, le taux à 10 ans français revient en territoire positif à + 0,20%. L'Euro recule contre les principales devises avec un Euro/Dollar à 1,1370 en fin d'année.

Au 31 décembre 2021, les placements se répartissent comme suit :



Toujours majoritairement investi en obligations, le portefeuille présente une maturité moyenne assez courte dans un souci d'optimisation des rendements à venir. La diversification des investissements s'est poursuivie sur les obligations à taux variables et les obligations indexées sur l'inflation, celles-ci profitant d'un retour d'inflation et d'une hausse des taux. Dans l'environnement économique et financier difficile de 2021, la note moyenne du portefeuille s'est stabilisée à A-. La performance financière du portefeuille obligataire est de - 0,92 % largement supérieure à l'indice de référence - 2,27 %, expliquée principalement par une durée plus faible et une exposition moindre aux emprunts souverains (Source Reporting financier CACEIS). Le taux de rendement comptable de la classe d'actif obligataire, hors obligations convertibles, baisse sensiblement à 1,53 % en 2021 contre 1,66 % en 2020.

Sur les actions européennes gérées en direct, notre prudence a conduit à dégager d'importantes plus-values dès le début de l'année, sécurisant ainsi une contribution significative au rendement comptable de l'actif. Le montant de reprise de la provision pour dépréciation durable sur les actions s'élève à 1,55 millions d'euros. Pour cette classe d'actifs, la performance financière est de 28,76 % comme celle de son indice de référence à 28,85 %.

Les obligations convertibles présentent des performances comptables assez décevantes cette année. à - 0,63 % avec des caractéristiques techniques plus favorables. Néanmoins, la performance financière est positive de + 2,74 % sur l'année, supérieure à l'indice de référence qui est à - 0,25 %.

La diversification sur les Opcvm, a permis aussi de dégager de bonnes performances notamment sur les Opcvm diversifiés (10,03 %) et sur les Opcvm actions de pays émergents (7,38 %).

Tout au long de l'année 2021, Le groupe MACSF a œuvré dans le respect des engagements extra-financiers ESG du groupe.

- Détenir 8% d'investissements responsables au sein de la poche obligataire dont au moins 80% en obligations vertes. Les investissements responsables contribuent positivement à la réalisation d'au moins un des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.



- Investir la totalité de la trésorerie dans des fonds classés article 8 (la communication du produit intègre des caractéristiques environnementales et sociales) ou article 9 (le produit a un objectif d'investissement durable) du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation).

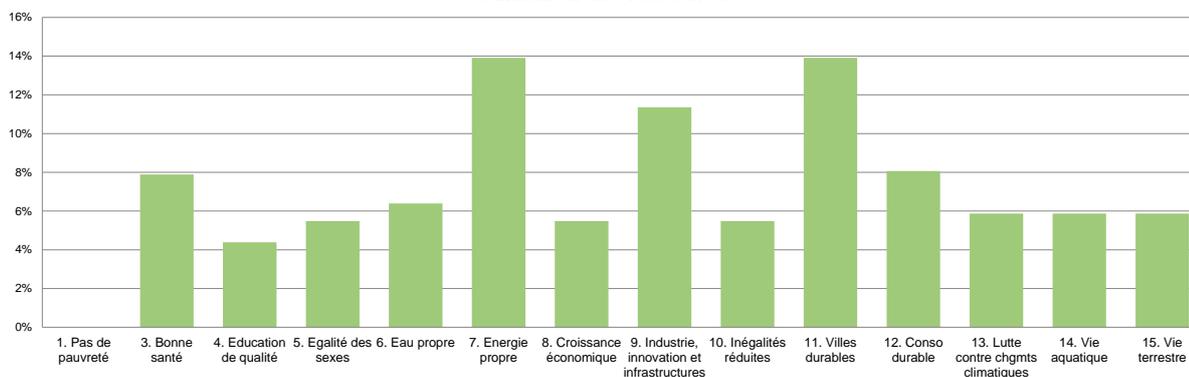
Les deux engagements ont été tenus sur l'année 2021.

Aucun investissement sur les émetteurs présents dans la liste d'exclusion n'a été fait sur 2021. Le groupe MACSF a aussi mis en place une politique sur les hydrocarbures (charbon, pétrole et gaz).

Les mouvements sur les obligations responsables sont les suivants en 2021 :

	Identifiant	Emetteur	Objectifs de développement durable
Achats	XS2350756446	ING	ODD6 ; ODD7 ; ODD11
	XS2297686110	EBRD	ODD5 ; ODD8 ; ODD9 ; ODD10
	XS2357168363	OAT	ODD7 ; ODD9 ; ODD11 ; ODD12 ; ODD13 ; ODD14 ; ODD15
	XS2402073899	SPGB	ODD6 ; ODD7 ; ODD9 ; ODD11 ; ODD12 ; ODD13 ; ODD14 ; ODD15

Utilisation des ressources



Le contexte économique et financier pour 2022 nous invite à la plus grande prudence dans notre allocations d'actifs et nos choix d'investissements. En effet, les perspectives de croissance pour 2022 apparaissent favorables, mais les incertitudes persistent. De nombreux défis sont à relever : Le pilotage de la politique monétaire et de la hausse des taux après plus d'une décennie de conditions monétaires toujours plus accommodantes, l'endettement des Etats, les élections présidentielles en Italie et en France et l'intégration dans nos modèles économiques et financiers des contraintes environnementales. Les facteurs de révision des prévisions de croissance sont donc plus nombreux à la baisse qu'à la hausse.

\*\*\*

### **ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTÉRIEUREMENT À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE**

L'impact des événements constatés en ce début d'année 2022 relatifs au conflit entre la Russie et l'Ukraine est en cours de revue. A ce stade, il est estimé qu'en termes d'actifs financiers, l'exposition directe de MACSF prévoyance sur ces pays est marginale. Le portefeuille d'actifs fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de l'évolution incertaine, à date, du conflit.

Par ailleurs, il n'a pas été identifié à ce stade de contrat d'assurance touché par les mesures de gel des avoirs.

---

Cet événement postérieur à la clôture est sans impact sur les comptes de l'exercice 2021.

### **DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT (Article 39-4 du C.G.I.)**

Pour nous conformer aux dispositions légales, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice 2021 notre mutuelle n'a pas engagé des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal, au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

\*\*\*

### **ACTIVITÉ DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

#### **MACSF RÉ S.A.**

Le capital se répartit comme suit :

- MACSF *assurances* : 60 %
- MACSF *prévoyance* : 40 %

MACSF RÉ S.A. réassure la société au titre des traités ci-après :

- XS par tête en Assurances de Personnes,
- XS pandémie,
- XS par événement en Assurances de Personnes.

Son chiffre d'affaires s'établit à 40,8 millions d'euros en 2021 contre 39,9 millions d'euros en 2020.

#### **MACSF Libéa**

Le capital se répartit comme suit :

- MACSF *assurances* : 75 %
- MACSF *prévoyance* : 25 %

Son chiffre d'affaires s'élève à 17,3 millions d'euros en 2021 contre 15,7 millions d'euros en 2020.

Le résultat net comptable de la société MACSF Libéa est un déficit de 0.6 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre un bénéfice de 2 millions d'euros en 2020.

#### **MACSF épargne retraite**

Le résultat net comptable de la société MACSF *épargne retraite* est de 202 millions d'euros au 31 décembre 2021 à comparer à 69 millions d'euros en 2020.

Le pourcentage de détention par MACSF *prévoyance* est inchangé à 54,48 %, le complément étant détenu par MACSF *assurances*.

\*\*\*

### **AUTRES INFORMATIONS**

Conformément aux articles L 441-14 et D 441-6 du Code de commerce, nous devons vous communiquer les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients.

Les délais de paiement des créances clients et dettes fournisseurs liées aux opérations des contrats d'assurance ne sont pas présentés dans le rapport de gestion en application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

#### **FOURNISSEURS :**

Les dettes fournisseurs hors activité d'assurance sont soldées au 31 décembre 2021 comme sur l'exercice précédent.

#### **CLIENTS :**

Il n'y a pas de créances clients hors activité assurance.

\*\*\*

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont proposées.